

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 OCTOBRE 2021

Le dix-neuf octobre deux mille vingt et un à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Labergement-Sainte-Marie s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Ludovic MIROUDOT.

Etaient présents : Monsieur Ludovic MIROUDOT, Madame Angélique CHOUFFE, Monsieur Patrick THOMET, Madame Sophie VOEGLIN-LAMBERT, Monsieur Régis ROBBE, Madame Pascale FOULLE, Madame Christiane FERRÉ, Madame Brigitte GARNACHE-CREUILLOT, Monsieur Mickaël MARGUIER, Monsieur Philippe TOURNIER, Monsieur Bruno SERENA, Monsieur Daniel PASQUIER.

Madame Marie-Hélène TRIMAILLE a donné procuration à Monsieur Daniel PASQUIER

Absents : Monsieur Régis CLADEN

Secrétaire de séance : Madame Angélique CHOUFFE

1 - ACCEPTATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE.

Le compte rendu de la séance du 09 septembre 2021 est approuvé.

Résultat du vote : 14 « pour »

- 19h 40 : Arrivée de Madame Gaëlle SIMON

2 - Démission de Madame Céline JEANNOT

Madame Céline JEANNOT par un courrier réceptionné en Mairie le 15 octobre 2021, a fait part de sa démission de son mandat de conseillère municipale. Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral, et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu ». Par conséquent Monsieur Régis CLADEN, candidat suivant de la liste « Bien vivre à Labergement », est désigné pour remplacer Madame Céline JEANNOT au conseil municipal. Une convocation lui a été adressée.

Le conseil municipal prend acte de la démission de Madame Céline JEANNOT.

Monsieur Régis CLADEN est absent. Le conseil prend toutefois acte de son installation en qualité de conseiller du conseil municipal de Labergement Sainte Marie.

3 - Rénovation de l'église : Courrier de Madame Henriette POINSOT.

Madame Henriette POINSOT a adressé un courrier en mairie indiquant qu'elle ne souhaitait pas poursuivre le projet de rénovation de l'église pour le moment. Elle propose néanmoins de prendre en charge la rénovation du beffroi sur la base de l'étude établie par l'entreprise BODET en mars 2019. Une proposition réactualisée a été demandée à l'entreprise BODET qui s'élève à 55 714.55 € HT soit 66 857.46 € TTC, soit une augmentation de 20 %.

Intervention de Daniel PASQUIER : M. Pasquier demande à ce qu'il soit excusé lors des réunions auxquelles il ne peut être présent et pour lesquelles il s'est excusé.

Il n'a en effet pas pu assister à la rencontre avec la fondation du patrimoine le 18 octobre dernier. Il précise qu'il a, de son point de vue, géré et défendu le dossier. Fin 2020, la convention tripartite devait être signée par le mécène, la commune et la fondation du patrimoine (FDP). Suite à un changement d'interlocuteur à la FDP, les accords qu'il avait négociés et notamment le pourcentage lié aux frais de gestion a été révisé à la hausse, de même que l'abondement (participation financière de la FDP), lui revu à la baisse. Le dossier est alors resté en suspend dans l'attente d'un accord des parties.

Il demande également où en est le dossier avec le cabinet VADE MECUM, maître d'œuvre sur ce dossier. Brigitte GARNACHE indique qu'elle comprend la position du mécène face aux commentaires incessants qui décrédibilisent l'équipe municipale actuelle depuis quelques mois.

Pascale FOULLE demande des précisions sur l'augmentation de la proposition de l'entreprise BODET suite à la réactualisation du devis. Celle-ci est due à l'augmentation du coût des matériaux.

Monsieur le Maire précise que suite à la rencontre avec les représentants de la FDP et de la Paroisse, plusieurs points ont été clarifiés.

Trois conventions doivent être mises en place : 1 entre la commune et la fondation du patrimoine – La seconde commune et mécène. La troisième se conclura entre la commune, la FDP et les 2 associations

en lien direct avec le dossier : l'association diocésaine et l'association des amis de St Théodule.
 Une nouvelle commission communale pour prendre en charge ce dossier sera prochainement nommée.
 Un retour pour le 15 novembre 2021 est acté avec la FDP.

4 - Tarifs divers 2022.

- PHOTOCOPIES

	Noir et Blanc		Couleur
	Prix unitaire	Prix unitaire (+10 photocopies)	
A4 recto	0.25€	0.15€	1.00€
A4 recto-verso	0.30€	0.20€	1.20€
A3 recto	0.30€	0.20€	2€
A3 recto-verso	0.50€	0.25€	3.00€

- SALLES

	Abergeurs		Extérieurs	
	1 jour	WE	1 jour	WE
Vallières + hall <i>(Ménage compris)</i>	440 € (100 €)	780 € (200 €)	550 € (100 €)	980 € (200 €)
Cuisine (Vallières et Meules)	70 €	130 €	70 €	130 €
Couverts X 50 <i>(Vallières et Meules)</i>	30 €	30 €	30 €	30 €
Pompes (sans vaisselle) Repas Max 30 pers	120 €	200 €	150 €	230 €
Musique- Pompes- Meules – Pêche Réunion Max 50 pers 3 h	50 €	-	50 €	-

- DIVERS

	Tarif journalier	Tarif 14 juillet
Boutiques	15€	30€
Scooter (auto tampon)	25€	60€
Manèges	15€	30€
Commerces ambulants	25€	
Cirque	50€	

Indemnités de gardiennage Eglise	479.86 €
Sapins de Noël	5 €
Déneigement (Mise à disposition matériel et agent)	2 € / minute Toute minute commencée est due
Camions pizzas - commerces vente restauration ambulante	60 € / mois
Location barrières	1 € / l'unité
Borne campings cars	2 €

Inhumation	Ouverture / fermeture caveaux	30 €
	Fossoyage terre	80 €

	Pose / dépose plaque columbarium	20 €
Concessions Columbarium	15 ans	305 €
	30 ans	610 €
Concessions Tombes		30 ans
	Enfants	25€
	Adultes	50€
Concessions Caveaux	30 ans	70€
	50 ans	140€
Concessions Cavurnes	15 ans	400€
	30 ans	800€
	50 ans	1 200€

Intervention de Daniel Pasquier : Il précise que de son côté, le but n'est pas de « faire un bénéfice sur le cimetière ». Monsieur le Maire lui répond que cette réflexion s'est appuyée sur la consultation des tarifs actuellement en vigueur dans les autres communes et ceux des opérateurs funéraires.

Résultat du vote : 12 « pour » -

2 « abstentions » : concernant seulement les inhumations.

4 - Personnel communal : Mise à jour du tableau des emplois.

Elie Nachin, en CDD depuis le 15 mai 2021 a été nommé stagiaire Adjoint technique à compter du 15/10/2021.

Le tableau des emplois s'établi comme suit :

Filière Administrative :

- 1 rédacteur Principal Territorial 2^{ère} classe [35/35^{ème}]
- 1 Adjoint Administratif Territorial [28/35^{ème}]
- 1 Adjoint Administratif Territorial [35/35^{ème}]

Filière Technique :

- 1 Adjoint Technique Principal Territorial 1^{ère} classe [35/35^{ème}]
- 2 Adjoints Techniques Territoriaux [35/35^{ème}]
- 1 Adjoint Technique Territorial [11,42/35^{ème}]
- 1 Adjoint Technique Territorial [5/35^{ème}]

Vote à l'unanimité

5 - Cession de terrain : Validation des PV de bornage définitif.

Il est nécessaire de valider les procès verbaux de bornage définitif suite aux diverses modifications décidées.

- Vente GAEC des Auges / Commune : Total superficie cédée : 20 a 51ca
Cédée au tarif de 12 €/m² soit 24 612 €

Vote à l'unanimité

- Echange Cts THOMET / commune

M. Patrick THOMET ne participe pas au vote :

Partie échangée : 4a 16ca. Echange sans soulte du fait des superficies échangées parfaitement égales.

Résultat du vote : 11 « pour » - 2 « abstentions »

- Ancien « bâtiment poste ».

M. Philippe TOURNIER ne participe pas au vote :

Parcelle 30 P . 3a 77ca. / Parcelle 138p : 0a 35ca / Parcelle 32p : 2a 32ca. Soit au total 6a 44ca.

La validation de ce Pv est nécessaire afin de pouvoir établir le bail.

Résultat du vote : 11 « pour » - 2 « abstentions »

6 - Réfection du chemin de Beaumont : Participation de la commune

La commune de St Antoine nous sollicite pour le régleme nt de tout ou partie des travaux d'entretien (bouchage des nids de poules) du chemin de Beaumont situé sur le territoire communal, qui s'élève à 3 828 € TTC.

La commune de St Antoine a réalisé des travaux sur ce chemin en 2017 à hauteur de 39 000 € TTC.

Daniel Pasquier précise que lors de ces travaux, la commune de St Antoine a coupé des bois appartenant à la commune de Labergement Sainte Marie, sans que celle ci soit dédomméee.

Patrick THOMET indique que ce chemin n'est pas utilisé par les agriculteurs de la commune de LSM, mais profite aux randonneurs et aux promeneurs.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge 50 % de ces travaux d'entretien.

Le conseil après avoir voté décide de prendre à sa charge 50 % du montant HT des travaux de rebouchage dans la mesure où cette dépense est éligible au FCTVA au titre des dépenses d'entretien de la voirie.

Résultat du vote : 12 « pour » - 2 « abstentions »

7 - Périscolaire : Compte rendu de la commission du 08 octobre 2021.

La commission périscolaire a rencontré les représentants de familles rurales, Messieurs Willy Cadet responsable de secteur et Mathieu Poulin Coordinateur du Pôle « Enfance – Jeunesse – Famille » vendredi 15 octobre en mairie.

Mme Sophie LAMBERT fait part des chiffres au conseil.

La subvention communale allouée à l'association « ADMR » pour le fonctionnement du Périscolaire pour 2021 s'élève à 12 240 €, à laquelle il faut retrancher la participation de la CAF dans le cadre du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse). La commune de St Point jusqu'alors abondait à concurrence de 10 % du coût annuel du périscolaire. Après concertation avec ses représentants, les élèves de St Point représentent 22 % de l'effectif accueilli. La question se pose de réajuster les participations.

Une réflexion est en cours sur le fonctionnement de la structure.

D'autre part, la revalorisation des salaires occasionne une dépense supplémentaire : coût estimé 2 600 € pour le dernier trimestre 2021. Monsieur le Maire propose de prendre en charge cette augmentation pour 2021 afin que les familles ne supportent pas ce surcoût.

Résultat du vote : 10 « pour » - 4 « abstentions »

8 - CAF : Convention Territoriale Globale (CTG).

La CTG est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la CAF et la CCLMHD et les collectivités partenaires par le contrat enfance jeunesse (CEJ).

La CTG optimise l'utilisation des ressources sur le territoire. Elle ne constitue pas un dispositif financier mais un levier décisif à la définition, la mise en oeuvre et la valorisation du projet de territoire. La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

La CTG implique la mobilisation des élus locaux et de leurs services, de la direction et conseil d'administration de la CAF dans la conduite et le suivi de la démarche. Un comité de pilotage sera mis en place, il fera le lien entre le projet global du territoire et les différentes commissions thématiques. Ces commissions associaient les acteurs locaux dans la mise en oeuvre de cette dynamique sur le territoire. La CTG permet également de rationaliser les instances partenariales existantes et de mieux mobiliser les financements.

Résultat du vote : 13 « pour » - 1 « abstention »

9 - Bois : Compte rendu de la commission du 09 octobre 2021.

A - La commission s'est réunie le 09 octobre 2021 pour étudier les offres suite à la consultation pour les travaux de création d'équipements sur les parcelles 4 – 5 et 16. A savoir :

Création de 400ml de route empierrée

Création d'une place de retournement

Création de 3 places de dépôt de pistes empierrées.

3 entreprises ont soumissionné le marché :

SAS JEANNIN : 24 950.50 € HT soit 29 940.60 € TTC.

NICOLET TP : 33 233.50 € HT soit 39 880.20 € TTC

LONCHAMPT : 26 452.50 € HT soit 31 743 € TTC

La commune de Fourcatier a été sollicitée pour une participation financière car elle sort une bonne partie de ses bois par ce chemin. Son conseil n'a pas souhaité donner une suite favorable à cette demande.

Patrick THOMET propose qu'une réflexion soit engagée pour l'instauration d'un droit de passage. Le conseil après en avoir débattu et sur avis de la commission « bois » et de l'ONF, décide de retenir la SAS JEANNIN pour un montant de 24 950.50 € HT soit 29 940.60 € TTC. Travaux qui pourront être réalisés à l'automne.

Vote à l'unanimité

B - Reboisement pour pallier les attaques de scolytes :

Le plan de relance prévoit de subventionner le reboisement à 80 %. Cette subvention est conditionnée à la réalisation d'études et de diagnostics coûteux. Considérant que la forêt se régénère naturellement d'elle-même, le conseil décide de ne pas demander de subvention et un état des lieux sera réalisé dans 2 ans afin d'évaluer les besoins pour un éventuel reboisement en îlots.

10 - Protection des sources : Demande de concours financier auprès du Département

L'étude de turbidité sur le captage de Theveny est éligible au titre des aides du Département.

A ce titre, le conseil décide de solliciter le concours financier du Département.

Vote à l'unanimité

11 - Eau : Modification du règlement

Le règlement de l'eau stipule que l'abonnement des compteurs est facturé, au semestre, au prorata des mois d'occupation, ce qui occasionne des erreurs.

Le conseil décide de modifier le règlement et de facturer l'abonnement à la période à compter du 01 avril 2022. C'est-à-dire que toute période commencée est due. Les autres articles restent inchangés.

Vote à l'unanimité

13 - Questions et informations diverses.

A – Acquisition de la Boivine : Le dossier suit son cours.

B - Claude DREZET, Président de l'association « La boule du lac » sollicite la commune pour une participation à la réfection du toit du chalet place du village pour lequel un devis a été établi qui s'élève à 1991 € TTC.

Le conseil s'interroge sur l'opportunité de cette réfection dans la mesure où l'acquisition d'un chalet neuf aurait le même coût. Le Président sera contacté afin d'en débattre.

C – Comice : Le comice 2022 devrait avoir lieu à Gellin. En parallèle, l'AOP Morbier fête ses 40 ans et a loué l'espace les Vallières à cet effet. La question se pose de prendre le comice 2022 sur la commune afin de coupler les deux événements. Une réflexion est engagée à ce sujet.

D – Cimetière : Afin de mettre à jour le plan du cimetière, une procédure de reprise des sépultures en terrain commun est à l'étude. Un avis sera affiché sur place afin d'en informer les usagers.

E – Recrutement d'un agent technique : Suite à l'annonce du départ de Mme ZAPATA, la commune recherche un adjoint technique pour l'entretien des locaux et la gestion des locations de l'espace les Vallières. Poste de 25 h hebdomadaires, à pourvoir dès que possible.

Séance levée à 21h00.

La secrétaire de séance,

Angélique CHOUFFE.

LE MAIRE,

Ludovic MIROUDOT

